



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

COMMUNE DE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2023/29

**OBJET : ARRETE REGLEMENTANT L'ACCES ET LE STATIONNEMENT A L'ECOLE, LA
MAIRIE ET LA CRECHE.**

Le Maire de la commune de Saint-Aubin,

- **VU** les articles L. 2212-1, L.2212-2 et les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** les directives reçues de la Préfecture de l'Essonne le 14 octobre 2023,
- **VU** le plan Vigipirate porté au niveau Urgence Attentat,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires et la surveillance des accès aux personnes,

A R R E T E

Article 1 :

A compter du 15 octobre 2023, le stationnement de tous les véhicules y compris les deux roues est interdit et considéré comme gênant aux abords de l'école, de la mairie, de la salle polyvalente et de la crèche.

Article 2 :

Les places de stationnement place Dame Suzanne et rue du héron devant la crèche seront interdites d'accès.

Article 3 :

L'enlèvement des véhicules en infraction sera prescrit.

Article 4 :

L'accès à l'enceinte de l'établissement scolaire sera interdit à toute personne étrangère à l'établissement.

Article 5 :

Le dépôt d'objets sur la voie publique en dehors des horaires de dépôt des ordures ménagères sera interdit.

AMPLIATION

- Le Commandement de la Gendarmerie de Gif-sur-Yvette
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours



Fait à Saint-Aubin,

Le 14 octobre 2023

Le Maire,

Pierre-Alexandre MOURET

Accusé de réception en préfecture
091 219105384-20231015-AR_2023_29-AR
Date de réception préfecture : 15/10/2023